



Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique

information@afdet.org

GUIDE

A L'ATTENTION DES *MENTORS AFDET*

(Version 1. 0 du 10/01/2022)

Ce guide est organisé sous la forme de fiches pratiques et opérationnelles conçues pour répondre, sujet par sujet, aux principales questions des futurs Mentors AFDET.

Conçu dans une démarche d'amélioration permanente, il sera complété et enrichi à partir des échanges de pratiques, dans une prochaine version.

SOMMAIRE

F 1 - QU'EST-CE QUE LE MENTORAT AFDET ?	Page 3
F 2 - POURQUOI DEVENIR MENTOR AFDET ?	Page 4
F 3 - COMMENT DEVENIR MENTOR AFDET ?	Page 5
F 4 - LA CONSTITUTION DE LA RELATION MENTOR-MENTORE	Pages 6 - 9
F 5 - LES MODALITES D'ECHANGES EN PRESENTIEL ou/ et A DISTANCE)	Pages 10 -11
F 6 - UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT NATIONAL ET DE SOUTIEN AUX MENTORS	Page 12
F 7 - L'ORGANISATION NATIONALE ET TERRITORIALE DU PROGRAMME MENTORAT	Pages 13 - 14
F 8 - LE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES	Page 15
F 9 - UN OUTIL (plateforme AFDET) DE GESTION ET DE SUIVI	Page 16
F 10 - DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR LE MENTORAT AFDET	Page 17
F 11 - INSTALLATION D'UN COMITE D'ORIENTATION	Page 18
Annexes :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Charte d'engagement du Mentor AFDET 2. Fiche candidature Mentor 3. Fiche de candidature Mentoré 	

FICHE 1 - QU'EST-CE QUE LE MENTORAT AFDET ?

Une nouvelle forme d'action pour l'AFDET qui correspond à ses valeurs

L'AFDET a été retenue dans le cadre de *l'appel d'offres national pour le développement du Mentorat en faveur des jeunes relevant du Dispositif « 1 jeune, 1 solution »*.

En effet, *cette nouvelle forme d'action* correspond pleinement à *nos valeurs et à nos objectifs*, en particulier dans l'aide que nous apportons aux jeunes les plus en difficulté.

Le Mentor AFDET n'est pas un Mentor comme les autres

S'appuyant sur la longue expérience individuelle et collective de l'AFDET aussi bien quant à l'habitude de s'adresser et d'échanger avec des jeunes que de la connaissance du monde économique et de celui de la formation, l'action du Mentor AFDET vise ici à développer des apprentissages, fondés *sur une relation interpersonnelle* permettant au Mentoré de développer ses aptitudes relationnelles

Le Mentor AFDET, dans le cadre d'une relation mentor/mentoré volontaire, gratuite et confidentielle peut ainsi *favoriser le développement d'une autre personne (le mentoré) qui a des compétences et des habiletés à acquérir et des objectifs professionnels et personnels à atteindre*, en mettant à sa disposition son expérience et son expertise.

Chaque mentor AFDET a des compétences professionnelles identifiées et répertoriées au sein du réseau de l'association, constituant ainsi une base de nationale de compétences utilisables par tous.

Il pourra donc s'appuyer chaque fois qu'il en aura besoin sur le Dispositif d'appui au Mentorat pour trouver les informations ou aides nécessaires (voir fiches 6 et 7 ci-après)

C'est la singularité de notre proposition envers les jeunes : contribuer, par des échanges concrets, au développement par chaque jeune Mentoré volontaire, de son sentiment d'appartenance sociale, de ses aptitudes relationnelles, autrement dit à sa construction personnelle au sein du monde environnant et à sa compréhension du sens de tous ses efforts.

- **L'action des mentors AFDET pourra s'exercer de diverses manières, selon les attentes des mentorés : échanges et soutien**
- **aide à la définition d'un projet et des objectifs afférents**
- **présentation d'un secteur d'activité et de l'offre de formation adéquate**
- **préparation à l'insertion professionnelle : aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation ; entraînement à l'entretien d'embauche....**
- **aide à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de création d'entreprise.**

FICHE 2 - POURQUOI DEVENIR MENTOR AFDET ?

Devenir Mentor AFDET :

C'est l'opportunité d'un engagement citoyen, responsable important, au service des jeunes mais limité dans le temps et la durée.

Le Mentorat donne la possibilité à toute personne, adhérent de l'AFDET ou approuvant et respectant ses valeurs, de mentorer, un ou deux Jeunes (collégien, lycéen, apprenti, demandeur d'emploi) volontaires, en tant qu'adulte expérimenté, et ce, en complément de l'aide de la famille (quand elle existe), des professeurs ou autres interlocuteurs des jeunes.

C'est mettre en œuvre une nouvelle modalité d'action auprès des jeunes qui cherchent à trouver leur place dans la Société dans un contexte souvent difficile.

Il s'agit d'établir une relation de confiance basé sur un travail partagé. A partir d'une analyse de la situation puis de l'élaboration d'un projet, le mentor suit son mentoré, fait régulièrement le point avec lui sur l'avancement de son action et lui apporte les conseils et/ou contacts utiles à la réalisation de projet défini conjointement...

C'est s'engager de façon innovante et adaptée à chacun dans un cadre temporel défini

En effet le Mentorat s'organise au moyen de rendez-vous entre Mentor et Mentoré (s) :

- en présentiel (par exemple au sein du Collège, du Lycée ou de la Mission Locale) ou en distanciel sur internet,
- selon une périodicité à définir selon les contraintes et disponibilités de chacun (par exemple tous les quinze jours),
- pour une durée adaptée à chaque cas (par exemple 2 à 3 heures par mois sur une période globale de 4 à 6 mois pour chaque Mentoré, éventuellement renouvelable).

FICHE 3 - COMMENT DEVENIR MENTOR AFDET ?

Pour candidater comme Mentor AFDET, c'est très simple :

- Participer préalablement à une session d'information les Mercredis de 17h30 à 19h : (12, 26 janvier ; 9, 23 février ; 9, 23 mars ; 6 avril)
- Compléter et signer la charte d'engagement
- Renseigner et signer la fiche de candidature
- En faire retour à information@afdet.org
- Participer aux sessions de formation organisées au plan national
- Renseigner l'outil du suivi après chaque rencontre avec le mentoré

La charte d'engagement et la fiche de candidature sont présentées en annexe.

Vous recevrez une confirmation de votre reconnaissance en qualité de mentor.

S'agissant de l'accompagnement de mineurs, une demande d'extrait n°2 du fichier de casier judiciaire sera effectuée par l'AFDET, et une autorisation parentale sera requise pour le mentoré.

Modalités d'identification et d'admission des Mentors :

Appel à candidature interne à l'AFDET,

Appel à candidature externe auprès de partenaires (voir fiche n°10)

Pour les partenaires externes, *la signature de la charte de Mentor AFDET vaut acte d'adhésion en tant que membre associé de l'AFDET sans droit de vote.*

Retour des formulaires renseignés :

- charte d'engagement signée (voir en annexe),
- fiche de candidature renseignée (voir en annexe)

Examen par la Commission d'admission

- Enregistrement de la fiche (saisie en ligne sur applicatif ou plateforme)
- Demande extrait n°2 casier judiciaire auprès des autorités compétentes
- Lettre d'acceptation du président national

Remarque : pour les non familiers d'outils à distance : des formations sont organisées à cet effet.

Commission de réforme : en cas de manquement aux obligations, une exclusion pourra être prononcée après audition contradictoire par la commission de réforme

FICHE 4 - LA CONSTITUTION DE LA RELATION MENTOR-MENTORÉ

1- Une situation spécifique pour l'AFDET

L'AFDET dispose d'un accès privilégié dans certains Collèges et Lycées car elle y est connue et reconnue, en premier lieu, par ceux qui sont adhérents en tant que Personne Morale

La montée en charge de l'accompagnement sera proportionnée à la disponibilité des mentors.

2- Pour commencer !

La proposition d'une démarche pour l'animateur territorial,

2-1- Identifier au niveau local (section, parfois département) le nombre d'adhérents volontaires pour être Mentors

Simultanément,

2-2- Prise de contact sur place avec un ou plusieurs Collèges ou Lycées (ou Mission locale) pour les informer de la possibilité de Mentorat pour quelques premiers jeunes par l'AFDET.

2-3- Bien leur préciser le premier nombre de Mentorés envisageables au regard du nombre de Mentors disponibles au niveau local (premier « calibrage »).

2-4- Demander à ce ou ces Etablissements d'appui de repérer certains jeunes qui en auraient particulièrement besoin et qui seraient susceptibles d'être intéressés.

puis

- *Dès que des Mentors sont « validés » « Mentors AFDET », reprendre contact pour une rencontre avec ces jeunes pour identifier leurs attentes,*
- *Leur présenter l'offre de Mentorat AFDET (nature, compétences, limites, durée, modalités en distanciel, choix des supports lorsqu'en distanciel, etc...)*
- *Constituer les premiers binômes Mentor-Mentoré en sachant qu'un Mentor ne peut pas a priori suivre plus de deux Mentors simultanément*
- *Avec une première réunion entre le Mentor et le Mentoré pour repréciser les attentes individuelles, l'objectif du mentorat, le choix du support en distanciel selon l'équipement du Mentoré et de celui du Mentor (voir un Document support en vue du premier entretien ci-après page 7).*
- *Contrat de départ identifié par le binôme pour qu'il puisse fonctionner (voir la fiche de candidature du Mentoré en annexe)*

- *Au fur et à mesure du nombre de Mentors disponibles au niveau local, des abandons probables de mentorés, etc..., l'animateur territorial organise la montée en nombre progressive avec les mêmes Etablissements puis d'autres partenaires tels les Missions locales.*

3 - En perspective : un processus d'ajustement territorial

S'il y a au niveau territorial, un trop grand décalage entre le nombre de Mentorés et le nombre de Mentors disponibles, *il sera possible pour l'animateur Territorial de le signaler au Coordinateur Régional, afin de solliciter d'autres Mentors d'autres territoires susceptibles de suivre des jeunes alors seulement en distanciel.*

Il en sera de même si la demande de tel ou tel jeune repéré (voir ci-dessus) et une fois explicitée *ne correspond pas qualitativement* aux compétences des Mentors disponibles au niveau local.

4 - Une modalité envisageable

Mentorer des jeunes en présentiel au sein de l'Etablissement tout au long d'une journée (ou demi-journée), mais *heure par heure et successivement avec chacun d'entre eux.*

5 - La préparation de l'entretien mentor-mentoré

LA PREPARATION DE L'ENTRETIEN MENTOR-MENTORE

Méthode proposée

L'entretien du Mentor avec le Mentoré sera préparé au moyen d'une note informative *présentant le mode de déroulement de l'entretien, les questions qui vont être abordées avec le jeune, les suites pouvant être réservées : cf. l'exemple joint ci-après.*

Le jeune disposera ainsi d'un guide lui permettant de s'y préparer, de noter les choix où les questions qu'il souhaite aborder.

Cette approche présente trois avantages :

- le premier est d'offrir un niveau d'échanges égal pour l'ensemble des jeunes accompagnés
- le second est de le mettre dans une situation propice à l'échange, d'éviter le stress ou l'inquiétude manifestée envers un adulte qu'il ne connaît pas encore
- C'est également une aide pour le suivi des trajectoires empruntées dans le processus d'accompagnement.

Voici un exemple d'une première prise de contacts accompagnée avec cette méthode

- chaque mentoré sera contacté par téléphone par le mentor avant le rdv afin de savoir si l'apprenant est prêt et (pour le cas d'un entretien distanciel) voir avec lui s'il n'y a pas

de problème technique de dernier moment (par exemple, facilité de connexion sur le compte skype, viber, whatsapp)

AIDE PREPARATOIRE PROPOSEE AU MENTORE AVANT L'ENTRETIEN

ROLE du MENTOR

- Formuler les questions à partir d'un vocabulaire simple
- Choisir des questions ouvertes qui favoriseront les échanges
- Respecter la durée de l'entretien soit 40 mn
- Aider le mentoré à se replacer dans le contexte de ses activités (scolarité, entreprise, poste de travail, chronologie des activités, etc.)
- Recentrer l'entretien en cas de digressions de la part du candidat
- ne pas digresser vous-même (quand j'étais jeune...)
- Soyez bienveillant et souriant

Observations lors de la relation

- Evaluer, en toute objectivité et impartialité, la situation, les orientations ou projets, leur absence, situer le champ des possibles, situer le niveau d'aisance dans l'expression orale et les attitudes (ouvertes, plutôt ouvertes, fermées), ultérieurement le cas échéant les réalisations écrites (échanges par courriel)
- Dédire les actions possibles et les coconstruire en s'assurant de la compréhension et de l'adhésion, confirmer en termes simples et de langage usuel les éléments conclusifs de l'entretien et s'il y a lieu la ou les actions à entreprendre
- Renseigner et noter la grille individuelle de suivi

REGLES DEONTOLOGIQUES du MENTOR

- Neutralité
- Objectivité
- Respect de la confidentialité
- Egalité de traitement

METHODE PREPARATOIRE A L'ENTRETIEN PROPOSEE PAR LE MENTOR AU MENTORÉ

Il est recommandé que le mentor remette un guide préparatoire avant l'entretien selon la méthode qui suit :

Méthode proposée par le mentor au mentoré :

Préparez par écrit les différentes réponses aux thèmes abordés lors de l'entretien

Ma situation actuelle (vous vous présentez personnellement)

Prénom, Nom et lieu de résidence, âge, genre, classe fréquentée

Vous présentez votre parcours scolaire, ou professionnel

Vous présentez votre appréciation sur ce parcours

Ce que vous avez le plus apprécié

Donnez vos propositions de poursuite de parcours, ou interrogations

Ce qui vous a semblé le plus difficile à certain moment

Pourquoi je souhaite être accompagné :

- Demande globale d'échange et de soutien avec un adulte expérimenté
- Soutien scolaire
- Conseil à l'orientation
- Recherche de stage
- Recherche d'entreprise pour formation en alternance
- Recherche d'emploi
- Préparation à l'entretien d'embauche
- Exploration de projet de création d'entreprise
- Autres :

De quelle façon je souhaite que les entretiens ou échanges se déroulent

Ce que je suis prêt à faire exemple :

Je suis prêt à me rendre auprès d'un organisme de formation, ou d'une entreprise, pour découvrir ces milieux (le lieu, l'environnement, l'équipement),

FICHE 5 - LES MODALITES D'ECHANGE DU MENTORAT EN PRESENTIEL ou/et A DISTANCE

Formation préalable : Trois séances de formation auront lieu le mercredi 12 janvier de 14 h à 17 h, les mercredi 16 février et 30 mars de 17h30 à 19h en distanciel Zoom.

D'autres séances seront organisées ultérieurement selon les besoins : demande à exprimer auprès de l'Animateur territorial ou du Coordinateur Régional.

Introduction

La pandémie du Covid a fait évoluer notre fonctionnement et impacté les différentes actions de l'AFDET qui devront toutes être organisées à l'avenir *en présentiel* mais aussi *sous un format hybride (combinant présentiel et distanciel)* ou *en distanciel*.

Les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés), les professeurs, le monde professionnel *sont pour la plupart familiarisés avec l'usage d'internet et de différents outils de communication numériques*, y compris avec l'utilisation des réseaux sociaux.

Les outils informatiques *de gestion* mais également *de communication* sont donc devenus incontournables pour les membres de l'AFDET.

Ce sera en particulier le cas avec la montée en puissance du *Mentorat AFDET*.

Il devient donc nécessaire de s'approprier puis de maîtriser peu à peu ces nouveaux moyens.

1-Quel support de dialogue à distance choisir dans le cadre du Mentorat ?

Il importe de *privilégier le dialogue à propos du ou des support(s) numérique(s) dont dispose déjà le jeune*, et de *s'équiper (part téléchargements si nécessaire)* en individuel et ou collectif.

1° Il est proposé de *recenser avec chaque jeune candidat à devenir Mentoré, le ou les outils de communication dont il dispose* : Téléphone, Skype, Whatsapp, Messenger, Facetime... de façon à s'adapter à ces outils.

Il convient de s'assurer qu'il dispose d'une messagerie personnelle et à défaut de l'aider à en créer une.

S'il ne dispose pas d'abonnement internet, il sera possible de l'aider à se connecter par wifi sur un réseau public notamment.

2° Par ailleurs chaque Mentor peut à défaut *sélectionner un outil de visio (ou de classe virtuelle)* pour être utilisé comme principal outil d'échange.

Dans les deux cas ces dispositions permettront d'établir en tant que de besoin en distanciel, *les bases d'un dialogue fructueux entre le Mentor et le Mentoré*

Au-delà du support dont dispose déjà le jeune qu'il faudra alors privilégier pour les échanges, il est proposé d'utiliser principalement ZOOM en accès libre de droit (40mn)

Les principaux outils numériques pour des échanges en distanciel (ou de « visio conférence » et utilisables par tous sont :

Teams, Google meet, Skype, Zoom

Ces outils, en libre accès sur internet, sont *tous gratuits pour en permettre leur découverte* avec cependant pour la plupart, une durée limitée lors de chaque usage, généralement 40 mn par session,

Chaque Mentor ou/ et section ou/ et comité régional est *libre de choisir le support qui correspond le mieux à ses besoins.*

Certes, il est possible éventuellement d'en acheter la licence afin de pouvoir bénéficier de toutes les fonctionnalités, et ainsi de supprimer la limitation en termes de durée de session, mais cette faculté n'excède pas deux sessions en simultané.

Par ailleurs, c'est Zoom qui se conforme le mieux aux exigences réglementaires de la Réglementation générale sur la Protection des Données (RGPD).

En tout état de cause, le Mentor et le Mentoré devront alors télécharger le ou les supports choisis sur leur ordinateur ou leur smartphone.

2- En distanciel - en présentiel ou en hybride ...

Les échanges en distanciel ne pourront cependant jamais remplacer les dialogues en présentiel en particulier entre des jeunes et des adultes avec lesquels les jeunes souhaitent échanger et bénéficier de leur expérience.

Pour autant, le distanciel devient un des supports de ces échanges (et parfois même exclusif en cas d'éloignement géographique entre le Mentor et le Mentoré ou d'aggravation des mesures sanitaires).

L'équipe projet nationale est à la disposition des mentors pour les aider à cet effet à partir de quelques expériences déjà menées.

3- L'utilisation éventuelle de plateformes conçues pour le Mentorat

Certaines plateformes ont été créées spécifiquement pour le Mentorat par d'autres organismes ou associations qui interviennent également dans ce domaine (*L'hypothèse d'une telle création par et pour l'AFDET est actuellement étudiée.*)

Il est demandé de ne pas les utiliser dans le cadre du Mentorat AFDET car les interventions dans ce cadre seraient alors décomptées en tant que Mentor relevant de la plateforme précitée non pas en tant que Mentor AFDET.

4 -L'outil national de gestion, de suivi et d'appui du dispositif Mentorat AFDET

L'AFDET étudie la création d'une plateforme propre, afin *d'assurer la gestion, le suivi d'ensemble du Mentorat et l'appui, accessible pour tous les Mentors.*

Préparée par le Secrétaire national adjoint, Jean-Luc Déjeans, chargé des systèmes informatique et numérique, elle est présentée dans la fiche n° 9 page 16.

FICHE 6 - UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT NATIONAL ET DE SOUTIEN AUX MENTORS

METHODE GENERALE : basée sur une co-construction et un échange de pratiques permanent entre les mentors et l'équipe nationale du programme

- **DES PERSONNES RESSOURCES**

Chaque mentor peut bénéficier du soutien de personnes ressources ainsi que de l'Animateur Territorial, disposant d'une expertise reconnue, et ayant accepté de la mettre au service des mentors.

- **DES SESSIONS D'INFORMATION POUR LES NOUVEAUX MENTORS POTENTIELS**

Ces séances d'information et de questions-réponses à l'attention des candidats Mentors auront lieu **tous les quinze jours à partir du mercredi 12 janvier de 17h30 à 19 heures, ensuite les Mercredis 26 janvier, 9 et 23 février, 9 et 23 mars, 6 avril.**

- **DES SESSIONS DE FORMATION ET D'ECHANGES DE PRATIQUES POUR LES NOUVEAUX MENTORS**

Ces séances seront organisées régulièrement en tant que de besoin le mercredi de 17h30 à 19h
1-Techniques et usage du numérique : 12 janvier (de 14h à 17h), ensuite 16 février et 30 mars

2- Postures du Mentor et déontologie du mentorat : 19 janvier, 2 mars

2- Les attentes, difficultés et motivations du Mentoré : 2 février, 16 mars

- **DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES MISES A DISPOSITION SUR LE SITE AFDET.org**

- **Des fiches ressources issues de pratiques éprouvées par les mentors AFDET** seront recensées, et validées par un comité d'expert piloté par Annie Collinet.

Ces documents seront classés par thématiques. Exemples :

- La connaissance du monde économique et des bassins d'emploi
- Le développement des compétences à s'orienter

- **Les dossiers thématiques par filière professionnelle de la revue de l'AFDET « AVENIRS PROFESSIONNELS »**

7 - L'ORGANISATION NATIONALE ET TERRITORIALE DU PROGRAMME MENTORAT

Résultats attendus de l'organisation :

- Mobiliser tous les savoir-faire du réseau AFDET pour gagner en efficacité
- Proposer un service public conforme aux exigences de l'appel à projet national
- Construire les outils méthodologiques ainsi que les communications à diffuser aux Mentors et partenaires

L'équipe nationale autour du Pilote National du programme Xavier Lamy et du Président Philippe Dole :

Chargé de la gestion administrative **Jean-Charles Depecker**

Chargé de la gestion financière : **Jean-Michel Emery**

Assistante du programme : **Vanessa Cassé**

Pilote du programme, animateur du comité d'orientation : **Xavier Lamy**

Chargé de la gestion numérique du suivi des Mentors et Mentorés : **Jean-Luc Dejeans**

Chargé de l'ingénierie et de l'évaluation du programme : **Roland Kastler**

Chargés de la formation des Mentors : **Annie Collinet, Roland Kastler, et Xavier Lamy**

Chargé des partenariats à construire : **Yves Costa**

Chargés du déploiement territorial : Les Délégués Régionaux, les Présidents de section, les membres de chaque bureau territorial, et tous les adhérents AFDET.

LE PROGRAMME PREVOIT D'AGIR SUR QUATRE AXES :

- L'accompagnement à l'orientation des jeunes
- L'accompagnement à la réalisation d'un projet de formation
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes adultes
- L'accompagnement à l'entrepreneuriat

LE PROGRAMME SE DECLINE EN SIX ETAPES CLES DE L'ORGANISATION NATIONALE VERS L'ORGANISATION TERRITORIALE :

1. L'organisation et la communication
2. L'identification et l'admission des mentors
3. L'accompagnement des mentors
4. La constitution des binômes Mentor- Mentorés
5. Le suivi régulier du mentorat et de son évolution
6. La gestion de la fin d'accompagnement

UNE EQUIPE TERRITORIALE STRUCTUREE :

- 1-Autour d'un « Coordinateur Régional »** désigné par le Délégué Régional,
POUR confirmer et soutenir l'engagement régional au programme Mentorat
- 2-Assisté par le Trésorier Régional**
POUR permettre une gestion financière de proximité
- 3-Autour d'un « Animateur territorial »** désigné par le Président de section.

POUR -favoriser le recrutement et le soutien local des Mentors
-assurer la cohérence du service des Mentors
- communiquer avec les structures d'appui territoriales des mentorés (mission locale, cellule d'aide au décrochage scolaire, UNAFAM, AFT...)

DES OUTILS DE COMMUNICATION CIBLES A LA DISPOSITION DES SECTIONS, des jeunes, des établissements scolaires, écoles et universités, auprès des branches professionnelles et des entreprises pour développer notre « **Savoir-Faire** » et notre « **Faire-Savoir** ».

Un flyer numérique est disponible sur le site AFDET.org.

DOCUMENT DE TRAVAIL

FICHE 8 - LE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES

Cette fiche sera prochainement actualisée et précisée.

Le remboursement des frais s'appuie sur les décisions du Conseil d'Administration de l'AFDET concernant les adhérents et assimilés.

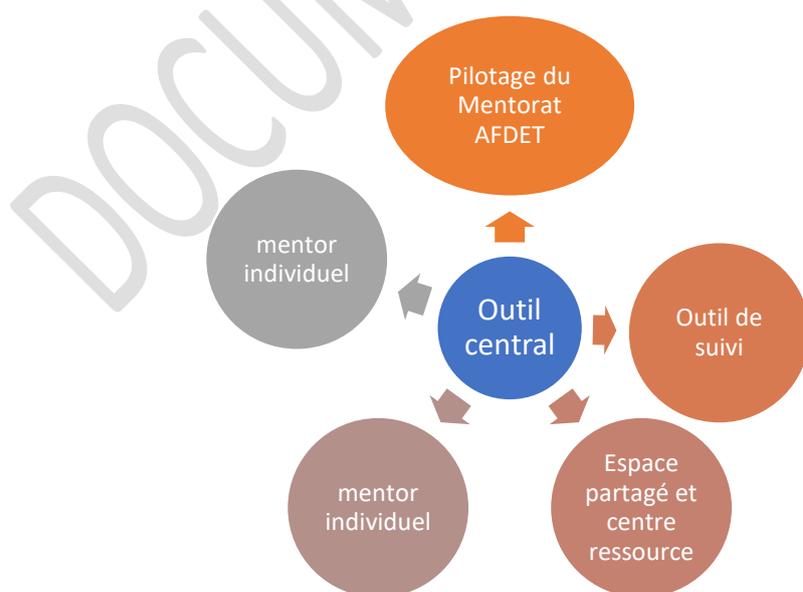
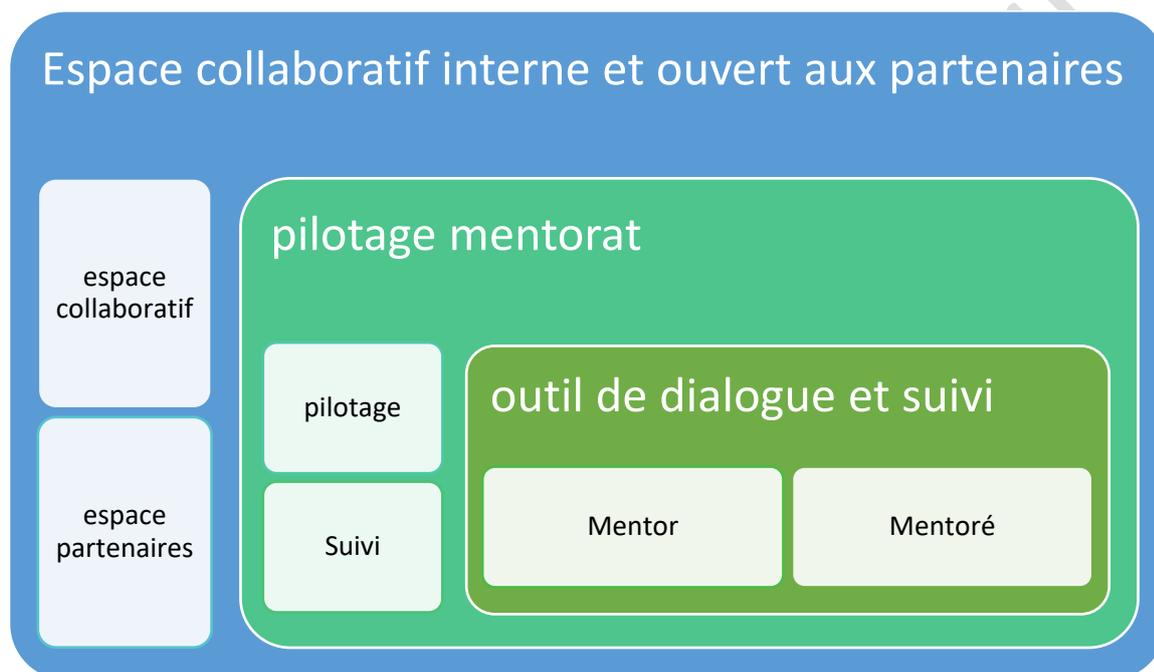
Il comprendra, selon les besoins :

- Des indemnités kilométriques et frais de repas sur justificatifs
- Un forfait fixe, pour chaque mentor, de prise en charge de frais divers : téléphoniques, internet, culturels...
- Des **frais très exceptionnels** d'hébergement (nuitées) : cette situation sera soumise à l'accord préalable du Président.

Les demandes de remboursement devront se faire en remplissant un formulaire prochainement en ligne qui sera transmis avec les justificatifs, par courrier électronique au service commun, après avoir été validé par le Délégué Régional.

FICHE 9 - UN OUTIL (PLATEFORME NUMERIQUE AFDET) DE GESTION ET DE SUIVI

Le mentor doit rendre compte de l'avancée de son action sur le suivi du jeune dont il assure le mentorat. Pour cela, et après chaque entretien avec le mentoré, Mentor et mentoré rendront réciproquement compte de la qualité de l'échange qu'ils auront eu. L'utilisation de cet outil de suivi est une obligation, il conditionne la qualité du pilotage et de l'évaluation du dispositif. Il justifie le soutien financier accordé à l'AFDET.



FICHE 10 - DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR LE MENTORAT AFDET

Des Partenaires du Mentorat AFDET sont d'ores et déjà mobilisés pour :

- Contribuer au développement de notre offre de service en direction notamment de jeunes souffrant de handicaps (partenariat avec UNAFAM)
- Faciliter la réalisation des étapes concourant au projet du jeune : Branches professionnelles, Entreprises, CMQ, organismes de formation, CFA,
- Mobiliser des Mentors associés à l'AFDET (issus ou recommandés par les partenaires et branches professionnelles, entreprises, UNML, AFT...)
- Mobiliser des jeunes pour un accompagnement (mentorés) : UNML, UNAFAM, GEIQ métiers du Tourisme...

Sont à cet effet mis en place :

- La sollicitation du cercle des partenaires externes : UNML, associations partenaires, associations de parents d'élèves, GEIQ métiers du tourisme...
- Un Protocole spécifique handicap avec soutien de bénévoles sachants de ces associations spécialisées.

Des démarches régionales et territoriales de communication sont à entreprendre par les Sections et Comités Régionaux (un flyer numérique disponible sur AFDET.Org) pour informer, solliciter, et faire participer nos partenaires au Programme Mentorat AFDET.

FICHE 11 – INSTALLATION D’UN COMITE D’ORIENTATION

OBJECTIFS DU COMITE D’ORIENTATION

Engagement constitutif de sa réponse à l’appel à projet Mentorat, l’AFDET a souhaité en appui de son dispositif Mentorat créer un Comité d’orientation qui doit permettre de faciliter son déploiement, de contribuer aux relations avec les branches professionnelles, de s’attacher aux questions d’actualité relatives au programme, à la qualité des travaux assurés, de contribuer à son évaluation in itinéré, de promouvoir une conception du mentorat répondant aux besoins de compétences, aux besoins sociaux des jeunes, à ceux des branches et entreprises associées, et ainsi issue de l’ensemble des forces vives et partenaires de l’AFDET.

Ce Comité d’orientation, animé par le Pilote national du Mentorat AFDET est chargé de conduire les réflexions et de proposer les actions à mener pour promouvoir les objectifs du mentorat AFDET en se référant aux valeurs et objet poursuivis par l’association auprès de jeunes, et notamment dans ce cadre, à soutenir le rapprochement entre le monde économique et le monde éducatif.

Plus globalement, c’est une instance de débat, de réflexion, d’analyse, et d’actions pour l’AFDET en vue d’élaborer et de proposer des voies de développement et d’amélioration de l’ensemble de ses actions.

Cette réflexion peut être prospective, proactive ou réactive.

POUR QUI ?

Cette instance est ouverte aux membres du Conseil d’Administration (3), à d’autres membres de l’AFDET (2), aux partenaires de l’action mentorat (6), à la communauté scientifique (1) et à une (ou plusieurs) personne(s) qualifiée(s).

Elle peut inviter une personne ressource, adhérente ou pas à l’AFDET sur un débat.

Le Vice-Président, Roland Kastler, en charge des études, de la prospective et de l’évaluation apporte son appui tant que de besoin.

QUAND ?

Cette instance, animée par le pilote national, se réunit trois fois par an, en février, en juin, en novembre.

OBSERVATION

Cette instance d’orientation, de réflexion, de facilitation et de débats, vise à ce que l’AFDET puisse bénéficier en tant que de besoin, des avis éclairés de ses membres de leur soutien, y compris en termes de prospective, et ne se substitue en aucun cas aux instances de gouvernance de l’association.

Annexes :

1. Charte d'engagement des Mentors AFDET :



AFDET - Charte
engagement des me

2. Fiche de candidature Mentor AFDET

FICHE DE CANDIDATURE

MENTOR AFDET

*Nota : les renseignements destinés à la demande d'extrait n°2 de casier judiciaire sont marqués d'une **

Nom (*nom de jeune fille pour une femme mariée*) :

Prénoms *Saisir tous les prénoms dans l'ordre mentionné sur votre justificatif d'identité*

Sexe M F

Date de naissance

Lieu de naissance (**saisir le numéro du département ou pays étranger**) :

*Nom et prénom du père de la personne mentor**

*Nom et prénom de la mère de la personne mentor**

Adresse

Code postal

Commune

N° de mobile

Courriel

Si vous êtes adhérent, N° adhérent

Section AFDET de :

Joindre un RIB pour prise en charge de frais éventuels

Secteur professionnel d'activité

Métier/ Fonction

Retraité OUI NON

Vos compétences ou expériences particulières susceptibles d'être utiles à vos mentorés ou à d'autres mentors

Quelques précisions sur votre parcours

Domaines dans lesquels vous pouvez accompagner un jeune : *cocher les cases concernées*

- Demande globale d'accompagnement
- Soutien scolaire
- Aide à l'orientation professionnelle
- Aide à la recherche de formation
- Recherche d'entreprise pour alternance ou stage
- Appui à la rédaction d'un CV et/ou lettre de motivation
- Exploration de l'offre de terrain
- Exploration d'un domaine professionnel
- Préparation à un entretien
- Recherche d'emploi
- Accompagnement à l'entrepreneuriat

Date et signature

3. Fiche de candidature Mentoré AFDET

Pour information et relation avec les établissements ou Missions locales

FICHE DE CANDIDATURE					
DU JEUNE MENTORE VOLONTAIRE					
Nom	<i>(nom de jeune fille pour une femme mariée)</i>				
Prénom(s)				sexe M	F
Date de naissance			lieu naissance		
Saisir le numéro du département					
<i>ou pays étranger</i>					
Adresse		Code postal			Commune
N° de mobile :					
Adresse Courriel :					
Je disposer de skype	Watsapp	face time	Teams		Zoom
Scolarisé	OUI/NON				
En recherche d'emploi					
Etudes ou formation envisagée ou souhaitée					
Secteur professionnel de recherche					
Quelques précisions sur vos souhaits (exemple(s) à cocher) :					
-Demande globale d'échange et de soutien avec un adulte expérimenté					
-Soutien scolaire					
-Conseil à l'orientation					
-Recherche de stage					
-Recherche d'entreprise pour formation en alternance					
-Recherche d'emploi					
-Préparation à l'entretien d'embauche					
-Appui à la rédaction de CV et/ou lettre de motivation					
-Exploration de projet de création d'entreprise					
Le programme d'accompagnement dispensé par le mentor AFDET prévoit :					
Ce document détaille le planning, les objectifs et les modalités concrètes (nombre minimal de rencontres en présentiel ou en visioconférence ou par téléphone, fréquence des échanges, bilans intermédiaires, etc).					
J'accepte les conditions énoncées ci-dessus					
Date et signature					